

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de Septembre, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 18 septembre 2025.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Benjamin DALLE, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLE, Catherine GERARD.

Absents excusés : Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Anaëlle VERHAEGHE.

Procurations :

Magalie BOUTEMY donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Arnaud BARBET donne procuration à Manuella BERNASINSKI

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

Début de séance : 19h08

Séance levée à 20h17

Monsieur DELAMBRE informe qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : la modification du mode de chauffage de l'extension créée à la MAM les p'tits Bambous, sise 4 rue de la Justice.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 25 juillet 2025.

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Convention avec le Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat de mutuelle santé pour les agents communaux

Monsieur DELAMBRE informe que la convention pour la protection sociale complémentaire, volet santé, pour les agents de la commune est à renouveler au 1^{er} janvier 2026. La collectivité doit participer à hauteur de minimum 15€ par mois et par agent, comme cela est le cas actuellement. Cependant, les agents n'ont pas l'obligation de souscrire à cette mutuelle. Monsieur DELAMBRE propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions que précédemment. Tous les conseillers sont pour.

3) Convention avec le Centre de Gestion relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique

Monsieur DELAMBRE présente la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés proposée par le Centre de Gestion. Il précise que l'adhésion à cette convention est gratuite pour les communes de moins de 350 agents. Tous les conseillers sont pour.

4) Renouvellement du contrat Horizon Villages Infinity avec JVS Mairistem

Monsieur DELAMBRE informe que le contrat signé avec JVS Mairistem pour les logiciels mairie arrive à terme au 30 septembre 2025. Il convient donc de le renouvellement à partir du 1^{er} octobre 2025 pour le bon fonctionnement des services administratifs. Le contrat est signé pour une durée de trois ans et coûtera 8 169,79€ HT soit 9 803,75€ TTC chaque année. Soit une augmentation de 1 275€ TTC par rapport au contrat précédent. Tous les conseillers sont pour.

5) Renouvellement de l'entretien du terrain d'honneur pour 2025/2026

Monsieur DELAMBRE présente le devis de la société IDVERDE pour le renouvellement de l'entretien du terrain d'honneur pendant un an. Le tarif est identique à celui de l'année écoulée soit 15 649,68€TTC. Monsieur DELAMBRE donne le descriptif de la prestation qui consiste à : une tonte régulière du terrain (50 passages), un regarnissage, une fertilisation ainsi qu'un décompactage.

Madame BISSETTE signale que Madame VERET, professeur de sport au lycée Saint Joseph, n'a pas voulu faire son cours sur un autre terrain que le terrain d'honneur alors que la société IDVERDE s'était déplacée pour effectuer la tonte.

Madame BERNASINSKI pense que le terrain est bien entretenu.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour valider ce devis :

Contre : 2 (Juliette DUNAJSKI et Magalie BOUTEMY par procuration)

Absentions : 2 (Benjamin DALLE et Bruno VIENNE)

Pour : 9 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Manuella BERNASINSKI, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD et Arnaud BARBET par procuration).

6) Tarifs pour la location des bancs aux particuliers

Monsieur DELAMBRE propose de mettre en location les bancs pour les Bucquoysiens. Il rappelle que la délibération n°90/2023 en date du 22 septembre 2023 instaure un tarif de 0,70€ la chaise. Un banc équivaut à trois chaises. Monsieur DELAMBRE propose donc de louer les bancs à 2,10€ le banc.

Monsieur DALLE propose de réduire à 2,00€ le banc car il s'agit d'un service rendu aux habitants.

Monsieur VIENNE explique que le problème des locations survient quand il y en a plusieurs le même weekend. Il rappelle que ce sont les agents qui livrent et retournent chercher le matériel loué chez les habitants. Cependant, les habitants ne sont pas tous disponibles à l'heure voulue pour le dépôt et le retour. Ce qui oblige les agents à faire plusieurs aller/retour. Cet inconvénient ne permet pas aux agents de se concentrer sur une tâche de travail car ils doivent la mettre en suspens à plusieurs reprises.

Madame BERNASINSKI pense que les agents ne sont pas des « larbins ».

Madame GERARD dit qu'il faut imposer les heures de dépôt et de reprise aux habitants. Madame ACCART est d'accord avec elle.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour louer les bancs aux habitants à 2,00€ l'unité. Tous les conseillers sont pour.

7) Presbytère : nettoyage du terrain

Monsieur DELAMBRE explique qu'il est nécessaire d'entretenir le terrain du presbytère. Madame ACCART précise que les voisins se sont manifestés car les espaces verts présents sur ce terrain dépassent sur leur propriété.

Monsieur DELAMBRE présente un devis demandé à la BRIF d'un montant de 1 600€ TTC. Ce devis prévoit le travail suivant : débroussaillage complet et ramassage, évacuation en déchetterie, main d'œuvre, camion benne et matériel interne. Cependant, le chargeur télescopique devra être mis à disposition par la commune pour l'évacuation du bois. Monsieur DELAMBRE ajoute que les agents de commune peuvent également faire ce travail. Madame BERNASINSKI demande si les agents communaux ont le matériel nécessaire pour le faire. Monsieur DELAMBRE répond qu'ils leur manquent du matériel.

Monsieur DELAMBRE propose de vendre le bois qui sera récupéré aux habitants. Madame BISSETTE pense que c'est délicat de procéder ainsi car si le premier arrivé est le premier servi alors que tous les habitants ne sont pas informés, il y aura des mécontents.

Monsieur DALLE s'interroge et se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'embaucher un employé supplémentaire au lieu de faire intervenir une entreprise extérieure à chaque fois.

Monsieur DELAMBRE répond que pour certains travaux, les agents manquent de matériels comme une nacelle... Et qu'il est plus rentable de faire intervenir une entreprise extérieure pour des travaux ponctuels comme le débroussaillage réalisé par l'entreprise ROUSSEL.

Monsieur MUCHEMBLED pense que le débroussaillage par Monsieur ROUSSEL n'a pas été fait complètement. Certains chemins n'ont pas été fait du tout.

Monsieur DELAMBRE informe que Monsieur ROUSSEL doit revenir pour un deuxième passage.

Monsieur VIENNE explique qu'il est difficile aussi de trouver un agent compétent pour des petits contrats.

Madame BERNASINSKI demande si les agents communaux sont capables de faire le travail au presbytère cet hiver. Monsieur DELAMBRE répond qu'ils sont capables mais qu'il manque le matériel adapté.

Madame BERNASINSKI demande si le voisinage peut attendre le mois de novembre pour que ce travail soit fait.

Monsieur DELAMBRE précise que l'entretien de ce terrain sera facile une fois que ce gros travail sera fait.

Madame GERARD explique qu'avec un budget restreint, il serait préférable de faire faire ce travail par les agents communaux. Madame ACCART est d'accord.

Monsieur VIENNE explique que ce soit l'entreprise ou les agents qui effectue ce travail, c'est Monsieur DELAMBRE qui interviendra avec son télescopique pour évacuer l'ensemble des déchets.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour que ce travail soit effectué par les agents communaux. Tous les conseillers sont pour.

8) Festivités

Madame ACCART prend la parole et annonce les prochaines festivités.

Pour la fête communale, le comité des fêtes propose le samedi 4 octobre une tartiflette ainsi qu'un karaoké. Les bénéfices seront reversés à « octobre rose ».

Le 31 octobre : soirée halloween, à partir de 21h entrée payante 5€, déguisements, animation et restauration rapide. Un bal costumé sera organisé pour les enfants avec concours du plus beau costume l'après-midi. Madame BISSETTE dit que les habitants ont beaucoup de portes fermées pour halloween quand ils passent dans les rues avec leurs enfants d'où l'idée de l'animation dans l'après-midi.

En novembre : le beaujolais nouveau sera organisé le 21 et le téléthon le 30. Les associations seront contactées à ce sujet. Une réunion sera organisée rapidement.

Madame GERARD pense que c'est tard pour les associations d'organiser le téléthon.

9) Chauffage MAM les p'tits bambous

Monsieur DELAMBRE explique que Madame VERHAEGHE avait signalé un coût de chauffage élevé suite à l'installation d'un radiateur électrique dans l'extension réalisée.

Monsieur VIENNE prend la parole et présente les devis reçus. Deux devis sont fournis pour remettre le même type de chauffage :

Entreprise SOLTYS pour un montant de 2 183,18€ TTC.

Entreprise ATEOS pour un montant de 2 229,78€ TTC.

Un devis a été fourni pour la pose d'une pompe à chaleur par l'entreprise SOLTYS pour un montant de 2 354,10€ TTC.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il faut d'abord se mettre d'accord pour le changement du mode de chauffage.

Monsieur DALLE pense que c'est mieux d'avoir un seul mode de chauffage au lieu de deux différents. Car il est plus facile de gérer son utilisation.

Monsieur VIENNE explique qu'en installant une climatisation, les factures de consommation sont divisées par trois.

Monsieur DALLE dit que la MAM peut décider car les prix sont proches.

Madame BARBIER demande si les consommations ont été communiquées par la MAM. Monsieur DELAMBRE répond que c'est le cas.

Madame BISSETTE demande si cet investissement doit être pris en charge par la mairie. Monsieur DELAMBRE répond qu'il s'agit d'un bâtiment qui appartient à la commune. Monsieur VIENNE explique que la fenêtre est mal isolée. Madame BERNASINSKI pense qu'il faut d'abord résoudre le problème de l'isolation.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour valider le changement du système de chauffage.

Contre : 0

Abstention : 6 (Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS ainsi que Magalie BOUTEMY et Arnaud BARBET par procuration).

Pour : 7 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Benjamin DALLE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD)

Madame ACCART pense qu'il est dommage d'avoir dépensés 900€ pour le radiateur électrique qui n'a servi que seulement deux ans.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il a contacté Monsieur MALBRANQUE, qui a réalisé les travaux d'extension, car il y a un problème avec le sol. Cette personne est d'accord pour le refaire gratuitement.

10) Divers

- Route inondée

Monsieur DELAMBRE rappelle que le conseil avait validé la création d'un fossé et d'un puits de perte chemin de Douchy pour résoudre le problème de la route inondée en cas de fortes intempéries. Seule la pose de la clôture n'a pas été validée.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il a proposé un échange de terrain avec le voisin pour que la commune bénéficie d'un terrain de 12m de large au lieu de 3m de large actuellement. Une plus grande largeur permettra un accès plus facile au fossé et au puits en cas d'entretien avec des engins. Monsieur MUCHEMBLED explique que dans ce cas, cette personne n'aura plus de sortie par l'arrière de son terrain. Monsieur VIENNE informe que la commission des travaux s'était réunie et qu'elle en avait conclu qu'il était plus facile d'entretenir en bordure de chemin. Monsieur DELAMBRE dit qu'il s'est renseigné auprès de l'entreprise DELAMBRE qui a répondu qu'éraser le chemin ne résoudra pas le problème quand il pleut beaucoup. Monsieur MUCHEMBLED n'est pas convaincu.

Monsieur MUCHEMBLED dit que l'eau dévale depuis l'usine aux lins.

Monsieur VIENNE explique que si le bassin mesure 9m sur 7m, il sera plus facile à entretenir.

Monsieur DELAMBRE dit que ce point sera à revoir à la prochaine réunion. Il faut réaliser une division parcellaire pour un coût de 150€ auquel il faut ajouter les frais de notaire pour l'échange de terrain.

Monsieur DELAMBRE ajoute qu'il demandera plusieurs devis.

- Eglise & cimetière

Monsieur DELAMBRE informe que les travaux à l'église et au cimetière seront refaits avant la Toussaint.

- Panneau numérique

Monsieur DELAMBRE annonce que des devis seront présentés à la prochaine réunion pour l'installation d'un panneau numérique. Monsieur VIENNE explique que l'emplacement a été discuté lors de la commission de travaux mais reste à décider soit devant la mairie mais pas trop près du feu tricolore ou alors devant le parc de jeux. Monsieur ADAMS demande s'il s'agit d'un panneau double face ou simple face. Monsieur VIENNE répond qu'il s'agira d'un panneau double face.

- Terrain rue d'en Haut

Monsieur DELAMBRE informe que les démarches pour acquérir le terrain rue d'en haut appartenant à Madame DEPREZ seront faites par le notaire car c'est plus facile et plus sûr. Cette information a été confirmée par le percepteur.

- Presbytère

Monsieur DELAMBRE explique qu'il a demandé des devis pour isoler le presbytère. Ce point sera vu ultérieurement car un seul devis a été reçu pour le moment. Monsieur DELAMBRE est

en attente d'un second devis. Monsieur VIENNE explique que l'isolation sera faite en premier par le grenier pour préserver un maximum la chaleur. Puis, ce sera l'isolation du rez-de-chaussée en façade et le côté vers l'église ainsi que la mise en place de prises électriques et informatiques. Pour terminer par le premier étage sur la totalité des murs. Les radiateurs seront déplacés au rez-de-chaussée et au premier étage pour pouvoir ajouter l'isolation. L'isolation est à refaire puisque celle d'origine est inexistante.

Madame BERNASINSKI demande s'il est possible d'obtenir des aides. Monsieur VIENNE répond que ce n'est pas le cas.

- 17 rue Dierville

Monsieur MUCHEMBLED demande si la mairie a reçu la facture pour l'assainissement du 17 rue Dierville. Monsieur DELAMBRE répond qu'une facture de 1 800€ a été reçue et mise en attente car l'attestation d'assainissement a été faite il y a plus d'un an. La commune attend d'obtenir des renseignements au préalable en fonction de la durée de validité. Madame BERNASINSKI demande si un expert est venu. Réponse, non. Il est précisé que l'installation intérieure a été faite par les propriétaires, la commune s'occupe uniquement du domaine public. Madame BERNASINSKI précise que les matériaux ont dû vieillir.

Madame ACCART explique que l'intervention d'un expert ne sera pas possible car du ciment a été coulé pour reboucher. Madame BISSETTE pense qu'il est possible qu'il y ait un vice-caché.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il a fait modifier la descente de gouttière de la maison des sociétés car celle-ci était reliée à celle du 17 rue Dierville et de l'eau coulée le long du mur du propriétaire en cas de forte pluie. Il est logique que les eaux de gouttière de la médiathèque descendent ailleurs que chez le voisin.